

Programme de formation

Intitulé de la formation : FOCUS SUR LES LOIS ALUR, ELAN, PINEL et DENORMANDIE (conforme à la loi ALUR du 24 mars 2014).

FORMATEUR : Gilbert URIBES

Objectifs du module :

Permettre à l'issue de cette formation de :

- Savoir appréhender la Loi ALUR, la Loi ELAN, la Loi PINEL et la Loi DENORMANDIE
- Comprendre les obligations et les mécanismes relatifs à ces lois
- Connaître les dernières dispositions

Public et pré requis :

Taille du groupe : 5 à 15 personnes

Type de public : Professionnel de l'immobilier

Niveau de connaissance préalable requis :
Connaissance en droit immobilier

Modalités techniques et pédagogiques :

Supports et matériels utilisés : Outils informatiques et/ou diaporama

Documents remis : Dossier pédagogique

Intervenant : Expert en immobilier

Suivi et évaluation :

Modalités de suivi : Evaluation des compétences

Modalités d'évaluation : Questionnaire d'évaluation de la formation

Modalités de déroulement :

Durée : 8 heures

Date : 20 janvier 2021

Horaires : 8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h30

Lieu : CFP MONTPLAISIR

Prix : 320 euros / personne

Contenu détaillé et séquencé de l'action :

LOI ALUR, LOI ELAN :

- L'impact de la Loi ALUR et de la Loi ELAN dans l'activité de transaction ;
- Leurs différents aspects ;
- Les simplifications apportées par la Loi MANDON ;
- Les mesures à venir.

LOI PINEL, LOI DENORMANDIE :

- L'impact de la Loi PINEL et de la Loi DENORMANDIE pour les investisseurs immobiliers ;
- Leurs différents aspects ;
- Les mesures à venir en fonction de la parution des décrets d'application.